

Règlement

1. Organisation

Seules les décisions et directives des organisateurs sont valables. Aucun recours ou réclamation concernant la liste des matchs ne sera acceptée. En cas de mauvais temps, les organisateurs peuvent décider d'annuler le tournoi.

2. Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement à l'avance soit par mail à « info@jeunessedesalavaux.ch » ou par message au 079 523 15 22 (Ophélie Meyer). La finance d'inscription est de 25.- par équipe, elle est payable sur place le jour du tournoi. Les noms des joueurs doivent figurer sur la liste remise aux organisateurs avant le jeudi 12 juillet 2018 à 20h.

3. Équipe

Le jeu se déroule en équipe de 4, un cinquième membre est autorisé, une fille est obligatoire. Les équipes sont réparties en plusieurs groupes, par l'organisateur. Toutes les équipes évoluent dans une seule et même catégorie. Un seul membre licencié en Volleyball est autorisé par équipe.

4. Durée de jeu

La durée des matchs est définie en fonction du nombre d'équipes inscrites. Elle sera communiquée lors de l'établissement du programme définitif. Un changement de camp interviendra au milieu du temps réglementaire, sans pause et sans nouveau set.

5. Règles de jeu

Les règles de jeu de la FSVB font foi. En ce qui concerne les touchés de balles, les décisions seront adaptées en fonction du niveau des joueurs. Il y aura un seul set par match, sans maximum de points. Dans la phase qualificative, un match est considéré comme gagné si 1 point d'écart sépare les équipes à la fin du temps réglementaire.

6. Arbitrage

A la fin de chaque match, l'équipe gagnante doit fournir un arbitre sur le terrain où elle vient d'évoluer.

7. Terrain de jeu

Les matchs se jouent sur les terrains de beach-volley de la plage de Salavaux. La surface de jeu est délimitée par des banderoles.

8. Forfait

Une partie est perdue par forfait dans les cas suivants : – Lorsqu'une équipe a plus de 2 minutes de retard – Lorsqu'elle aligne des joueurs non-inscrits – Lorsqu'elle aligne plus d'un joueur licencié sur le terrain – En cas d'interruption de match par manque de sportivité ou fair-play.

9. Comité d'organisation

Le tournoi est dirigé par un comité d'organisation qui a toutes les compétences pour trancher les cas non prévus dans le présent règlement ou pour l'adapter au cas par cas. Les décisions sont prises sans appel.

10. Début des matchs

Le début des matchs est fixé entre 11h et 11h30.

11. **Déroulement**

Le tournoi est composé d'une phase qualificative par groupes, d'une phase intermédiaire et d'une phase de finales. Durant la phase qualificative, chaque match apporte 2 points à l'équipe gagnante et 1 point à chaque équipe en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire. Dans les phases intermédiaires et de finales, le match continuera jusqu'à ce qu'une différence de 2 points se crée.

12. **Finales**

La durée des finales est fixée par l'organisateur en fonction du temps disponible et des conditions atmosphériques.

13. **Remise des prix**

La remise des prix aura lieu 15 minutes après la fin du dernier match, les trois premiers du tournoi se verront remettre un prix.

14. **Accident**

La société de Jeunesse de Salavaux décline toute responsabilité en cas d'accident. Chaque participant est conscient des risques inhérents à la pratique d'un sport et doit être assuré contre les accidents.



Jeunesse de Salavaux